



---

## **PROCES-VERBAL**

**de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024**

---

**Présidence** : M. David Fattebert, Syndic

**Citoyens présents** : 27 citoyens, majorité à 14

---

### **Préambule**

A 20h, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

---

### **TRACTANDA**

#### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2024**

ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune ([www.le-chatelard.ch](http://www.le-chatelard.ch))

#### **2. Fixation du taux d'imposition des personnes physiques à 90% du point d'impôt cantonal**

#### **3. Budget 2025**

3.1 Budget du compte de résultats

3.2 Budget du compte des investissements

#### **4. Nomination de l'organe de révision**

#### **5. Approbation du règlement sur le droit de cité communal**

à disposition au bureau communal

#### **6. Approbation du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value**

à disposition au bureau communal

#### **7. Modifications des statuts du Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne-Veveyse SLPP-GV- approbation des statuts y relatifs**

#### **8. Divers**

Mme Denise Rey et M. Alain Roch sont nommés scrutateurs.

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2024, n'est pas lu, car celui-ci était à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune.

#### **L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

M. Le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

M. Fattebert rappelle que l'assemblée est enregistrée à des fins de rédaction, celui-ci sera détruit lorsque le procès-verbal est rédigé.

### **2. Fixation du taux d'imposition des personnes physiques à 90% du point d'impôt cantonal**

Depuis 2022, l'assemblée communale a voté des baisses d'impôt pour une durée d'une année, reconduites chaque année. Cependant le Service des communes nous demande de fixer un taux d'imposition de manière définitive. Actuellement des liquidités sont générées chaque année, c'est pourquoi le Conseil communal propose de fixer le taux d'imposition des personnes physiques à 90%. Ce taux sera réajusté les prochaines années en fonction des divers investissements prévus.

La parole est donnée à M. Barraud, président de la Commission financière.

M. Barraud confirme que la situation financière est bonne et la Commission financière approuve la proposition de fixer le taux d'imposition des personnes physiques à 90 % du point d'impôt cantonal sous réserve d'augmentation selon l'évolution des prochains investissements ainsi que des charges liées.

M. Fattebert propose de passer au vote.

#### **L'assemblée accepte à l'unanimité le vote de fixation du taux d'imposition des personnes physiques à 90% du point d'impôt cantonal.**

### **3. Budget 2025**

#### **3.1 Budget du compte de résultats**

M. le Syndic présente le budget du compte de résultats 2025 et donne quelques informations complémentaires.

**Administration générale**, augmentation des salaires communal dû à une augmentation du taux de la secrétaire communale à 40%. Cotisations aux associations : charges de Fr. 9'737.- pour un budget à Fr. 7'000.-, l'association des communes fribourgeoises ne facture pas aux nombres d'habitants, mais par palier et les petites communes paient plus que les grandes communes. Participation DIGI-FR, nouveau poste avec des charges de Fr. 1'050.-, il s'agit du nouveau guichet virtuel qui permet de délivrer des attestations de domicile, attestations de séjour, d'annoncer les déménagements et effectuer les demandes d'annonce des manifestations.

**Ordre public**, les curatelles au niveau du district ont subi une augmentation des charges pour un montant de Fr. 9'412.-, des discussions sont en cours afin de trouver des curateurs-trices disposées à prendre en charge des cas simples. Une annonce IGLâne va prochainement être diffusée.

Rénovation du stand de tir de Villarsiviriaux, charges de Fr. 13'330.- pour notre commune, la clé de répartition a été effectuée selon le nombre d'habitants.

**Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, bâtiments scolaires ;** participation aux dépenses du Conservatoire, montant budgétisé important de Fr. 24'500.-, charges 2023 Fr. 21'596.05. Un débat cantonal est en cours concernant cette participation. L'école primaire présente un budget qui est bien géré. La rénovation du bâtiment B, activation des crédits pour un budget de Fr. 27'031.- Epicentre, frais financiers et fonctionnement, budget de Fr. 34'374.- pour 2025. Pas d'augmentation du niveau des salaires donnés par le Canton.

**Culte, culture et loisirs,** rien de particulier à signaler.

**Santé,** Etablissement médico-social, activation des crédits des nouvelles constructions pour un budget de Fr. 127'263.-

**Affaires sociales,** augmentation des subventions aux crèches et garderies pour un budget de Fr. 28'776.-, nous faisons partie d'un pot commun et cette augmentation est liée à l'augmentation d'enfants placés, les petites communes avec peu de croissance de population ont tendance à payer davantage.

**Transports et communications,** avec la reprise de la route par la Canton, le budget est nettement allégé avec un budget 2025 de Fr. 82'316.- pour des charges 2023 de Fr. 98'066.75. Le service hivernal a été repris par le canton depuis octobre 2024. Entretien des routes et mise en conformité de la signalisation des routes, réduction du budget pour un montant de Fr. 20'000.-, ainsi que le service hivernal par des tiers pour un budget également de Fr. 20'000.-. Les budgets ont été revus à la baisse. Des corrections de limites avec des propriétaires seront effectuées, elles seront prises en charge par le Canton. Suite à la proposition d'une citoyenne, une demande de limitation de vitesse à 60km/h a été effectuée dans le secteur de la Perreire jusqu'à la hauteur des Roches. Concernant la limitation à 70 km/h sur le haut du village, pour l'instant rien ne sera entrepris étant donné la faible densité d'habitation. Amortissement extraordinaire à faire en 2025 de Fr. 192'000.-, ceci est une écriture comptable (sortie du bilan). Augmentation de la participation aux transports régionaux pour un budget de Fr. 15'550.-, comptes 2023 à Fr. 9'599.- dû au remodelage des bus. Nous disposons d'une ligne de plus sur la ligne 471 depuis décembre 2024.

**Protection et aménagement de l'environnement,** la loi exige que l'approvisionnement de l'eau potable et des eaux usées soient équilibrés. Une réserve de Fr. 8'500.- a été attribuée pour l'eau potable, ainsi qu'une réserve de Fr. 2'289.- pour les eaux usées. La taxe au poids est toujours en discussion étant donné que plusieurs grandes communes se retirent d'Air-Pro. Aménagement du territoire, participation à l'association pour le plan directeur régional, budget de Fr. 1'080.- mis au budget mais ne sera pas forcément activé.

**Economie, Agriculture,** poste stable, rien de particulier à signaler.

**Finances et impôts**, avec le taux d'imposition sur les personnes physiques voté à 90%, le budget reste stable. Selon les avis de taxation 2022, le budget est conservateur avec un montant de Fr. 660'000.- Le budget pour la contribution immobilière est à Fr. 110'000.- et représente le montant facturé en 2024, pour des produits de Fr. 105'798.35 en 2023. Le montant de l'impôt sur les véhicules a été légèrement augmenté, budgétisé à Fr. 44'100.- lié à l'augmentation de 5% du Canton. Le revenu locatif a été budgétisé à Fr. 1'500.-, dû à la fermeture de l'établissement du Lion d'Or pour transformation en février 2025.

**Le budget du compte de résultats 2025 présente des charges de Fr. 1'414'503.- pour des produits de Fr. 1'398'567.-**

**Ce qui résulte un budget avec un excédent de charges de Fr. 33'936.-**

Une synergie au sein des associations devra être envisagée afin de minimiser les charges au sein du district, la gérance du patrimoine, le parc informatique... Des réflexions doivent être faites.

**3.2 Budget du compte des investissements**, un investissement de Fr. 20'500.- est prévu pour la réfection du collecteur d'eau dans le secteur du Pouty. Plusieurs anciens investissements sont toujours ouverts.

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

#### **Rapport de la Commission financière**

M. Vincent Barraud, président de la Commission financière donne connaissance de son rapport et propose à l'assemblée d'accepter le budget du compte de résultats 2025 tel qu'il a été présenté ainsi que l'investissement de Fr. 20'500.- pour la réfection du collecteur d'eau à la Route du Pouty financé par les liquidités communales.

Pas de question à la Commission financière.

**L'assemblée accepte à l'unanimité le budget du compte des investissements 2025.**

**L'assemblée accepte à l'unanimité le budget du compte de résultats 2025.**

#### **4. Nomination de l'organe de révision**

La parole est donnée à M. Vincent Barraud, président de la Commission financière. Après 6 ans de collaboration avec un organe de révision, la nomination d'un nouvel organe de révision est exigée. La Commission financière propose pour les trois années à venir, la fiduciaire Butty SA à Ursy pour un montant forfaitaire de Fr. 4'200.- par année. M. Barraud recommande à l'assemblée d'accepter cette proposition.

Comme il n'y a pas de question à la Commission financière, M. Fattebert propose de passer au vote.

**L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination du nouvel organe de révision Fiduciaire Butty SA pour les trois années à venir.**

## **5. Approbation du règlement du droit de cité**

Suite à une récente demande de naturalisation, un règlement du droit de cité est proposé. Il s'agit d'un règlement type, le point à définir étant la durée de résidence dans la commune. Le Conseil communal a opté pour une durée de 3 ans dans la commune. Le présent règlement est applicable à toutes les demandes pendantes. Les émoluments administratifs sont basés sur les données du Canton.

La parole est donnée à la Commission financière.

La Commission financière est tenue de se positionner sur l'aspect financier et n'a pas de remarque particulière sur l'élaboration du règlement ainsi que sur les émoluments perçus.

Pas de question à la Commission financière, M. Fattebert propose de passer au vote.

**L'assemblée accepte à l'unanimité le règlement du droit de cité.**

## **6. Approbation du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value**

Le gain immobilier est déjà taxé, cependant dans ce cas, il s'agit d'une taxe sur la plus-value d'un terrain prenant de la valeur à la suite d'une modification de l'aménagement du territoire ou si l'indice de construction est augmenté. Des 20 % de taxes perçus par le Canton sur la plus-value réalisée, les communes peuvent recevoir 25 % des montants perçus sous réserve d'un règlement.

*Mme Nathalie Dumas*, en cas d'augmentation d'indice, Mme Dumas demande si chaque propriétaire recevrait une facture ?

*M. Fattebert* répond que la taxation a lieu uniquement au moment de la vente ou de la construction et non pas sur des parcelles déjà bâties.

La parole est donnée à M. Vincent Barraud, président de la Commission financière.

La Commission financière a pris connaissance du règlement et elle est tenue de se positionner sur l'aspect financier du projet de règlement précité. La Commission propose d'accepter cette proposition de règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

Pas de question à la Commission financière, M. Fattebert propose de passer au vote.

**L'assemblée accepte à l'unanimité le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.**

## **7. Modifications des statuts du Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne-Veveyse SLPP-GV- approbation des statuts y relatifs.**

Une révision de l'art. 14 a été soumise à approbation, elle touche à la composition du comité de direction afin de renforcer les voix des communes. Le comité sera composé de 2 représentants de la Glâne, dont 1 syndic, 2 représentants de la Veveyse dont 1 syndic et les Préfets auront des voix consultatives et force de proposition.

Comme il n'y a pas de question, M. Fattebert propose de passer au vote.

**L'assemblée accepte à l'unanimité les modifications des statuts de la SLPP-GV**

## **8. Divers**

Chantier GAGEC : le chantier est terminé, il y a moins d'eau que prévu (réduit de moitié malgré les travaux d'analyses) le débit se situe aux alentours de 35-40l./ minute. Lors des essais de pompage, le débit se montait à 85l./ minute. Près de 50 % de l'investissement est couvert par des subventions fédérales et cantonales.

Nouvelle école : La demande préalable est au Canton, il n'y a pas eu de concours d'architecte pour ce projet et il devait être validé par la commission des constructions scolaires qui a freiné considérablement le dossier, cependant une promesse de subventions a été obtenue. Les Services ont des demandes contradictoires (par exemple sur la grandeur des fenêtres) à la suite du retour du dossier de la demande préalable. Des abris PC sont également demandés par le Canton. Une variante d'excavation pour 50 personnes est en négociation.

*M. Vincent Barraud* demande si toutes ces modifications auront une incidence sur les prix de construction.

*M. Fattebert* répond qu'effectivement avec l'augmentation des matériaux, il y a aura probablement une plus-value cependant les taux hypothécaires baissent.

*M. J.-Yves Gremaud* précise que le budget de Prez a été refusé car il y a une grosse augmentation pour la construction de leur nouvelle école.

*M. Fattebert* répond que si le coût de construction est trop élevé (plus de 10 millions), les finances communales actuelles ne pourront pas assumer cet investissement.

*Mme Nathalie Dumas* demande s'il est possible de négocier un tarif fixe avec l'architecte.

*M. Fattebert* répond que cela est le cas avec l'architecte mandaté pour ce projet et celui-ci suit régulièrement l'évolution des coûts.

Café : concernant la rénovation du café, le planning est tenu, la mise à l'enquête est partie début du mois de décembre, pas d'opposition. Les travaux de démolition sont planifiés pour février 2025. *M. Fattebert* montre des photos du projet. La démolition de la façade est prévue avec une reconstruction dans le même style contrairement aux informations données lors de la précédente assemblée, ceci était trop contraignant au niveau de la nouvelle construction.

*M. Jean-Louis Roch* demande si des subventions peuvent être octroyées pour la pose des tavillons.

*M. Fattebert* mentionne que des demandes seront effectuées.

Un rehaussement de la toiture sera également effectué.

Trois places de parc sont prévues sous la salle à manger avec une entrée aux caves de stockage.

Nous n'avons pas obtenu de dérogation des voisins pour agrandir la salle de spectacle.

*M. Fattebert* soumet également les plans intérieurs et donne des explications.

Une proposition de convention sur la place Roch Transports a été soumise pour le stationnement des véhicules, cependant les propriétaires ne souhaitent pas établir de convention. Il sera juste nécessaire de prévoir une restriction pour la sortie du chasse-neige.

*M. Fattebert* précise que *M. Alexandre Kolly* sera relogé aux frais de la commune.

*Mme Nathalie Dumas* demande si les repas à domicile sont maintenus

*M. Fattebert* répond que nous devons clarifier la situation avec *M. Kolly*.

*M. Fattebert* précise que les personnes qui disposent de locaux pour stocker du matériel du bistrot peuvent s'annoncer auprès de la commune.

*M. Jean-Yves Gremaud* mentionne que selon les informations médiatiques, deux mâts de mesures vont être installés dans le secteur du Gibloux.

*M. Fattebert* précise que le Conseil communal n'est pas au courant, nous n'avons pas reçu d'informations. Nous avons réactivé la demande du rapport du mât de mesure, le Canton est visiblement prêt à nous transmettre ce rapport avec les conclusions.

*M. Michel Descloux* demande si un privé peut mettre une éolienne.

*M. Fattebert* précise que ceci est lié à une demande de permis de construire.

Comme il n'y a pas d'autre divers, M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli ainsi que tous les citoyens présents et clos l'assemblée à 21h55. Il invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié.

**Le Syndic**

David Fattebert



**La Secrétaire**

Josette Guillet

